

MUNICIPALITE DE SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN

BULLETIN D'INFORMATIONS

02/16

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2016

Présentation du compte administratif 2015 et affectation du résultat

Le Maire présente aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2015. Il apporte les explications et commentaires se rapportant tant au fonctionnement qu'à l'investissement.

• <i>Fonctionnement</i> :	Dépenses	:	151.615,49 €
	Recettes	:	309.203,00 €
	Excédent	:	157.587,51 €
• <i>Investissement</i> :	Dépenses	:	860.494,92 €
	Recettes	:	438.692,20 €
	Déficit	:	421.802,72 €

Après avoir commenté les différents résultats, le Maire quitte la salle de réunion. Les conseillers municipaux confient la présidence de l'assemblée à Mme Cécile BRAUN, adjointe au Maire.

Les conseillers, sous la présidence de Mme Cécile BRAUN, adoptent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par le Maire.

Les conseillers, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 et constaté que la Section Investissement du budget de la commune présente un déficit de 421.802,72 € et la Section Fonctionnement un excédent de 157.587,51 € et compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 43.000 €, décident d'affecter un montant de 157.587,51 € de la Section Fonctionnement au compte 106.8.

Fixation des taux des taxes locales directes pour 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 1 % les taux des taxes locales concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la CFE, et vote les taux comme suit :

•	Taxe d'habitation	:	16,36 %
•	Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	11,17 %
•	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	50,14 %
•	CFE	:	14,23 %

Présentation et vote du budget 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget 2016 présenté par le Maire et arrêté aux montants suivants :

■	Section de fonctionnement	
	total des dépenses égales aux recettes	306.612,00 Euros

- Section d'investissement
total des dépenses égales aux recettes

664.703,00 Euros

Approbation du compte de gestion 2015

Le Maire présente aux conseillers le compte de gestion du trésorier se rapportant à l'exercice 2015. Ce compte concorde avec les données ressortant au compte administratif.

Les conseillers municipaux approuvent le compte de gestion du trésorier, relatif à l'exercice 2015.

Redevance d'occupation du domaine public

Après avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la commune pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Tarifs de location du Foyer Communal

Le Maire ayant proposé les nouveaux tarifs de location du foyer communal, le conseil municipal, après délibération, décide de les instaurer comme suit avec effet du 1er avril 2016 :

Habitants et associations du village :

- Foyer avec cuisine et équipement : 220 €
(sauf enterrement : 120 €)
- Sans cuisine et sans équipement : 120 €
- Demi-tarif pour les associations, une fois par an :
→ club de foot, chorale, conseil de fabrique, club de gym et amicale des pompiers.

Habitants et associations extérieurs au village :

- Foyer avec cuisine et équipement : 280 €
- Sans cuisine et sans équipement : 150 €

Pour la période hivernale - du 1^{er} novembre au 31 mars - une participation de 20 € par jour d'utilisation, sera demandée pour le chauffage.

Sont également demandés lors de la réservation :

- Chèque de caution : 500 €
- Chèque d'annulation : 30 €
- Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
- Attestation d'assurance responsabilité civile – location temporaire de locaux

Objet : Demande de subvention pour travaux

Dans le cadre du dispositif d'appui à l'investissement local, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à présenter à la Sous-Préfecture de Saverne un dossier concernant l'isolation avec rénovation des toitures de la mairie et de l'école, afin d'obtenir des subventions et si nécessaire à inscrire les travaux à un budget supplémentaire.

INFORMATIONS

ALERTE CAMBRIOLAGE

Pour lutter contre les cambriolages, la gendarmerie rappelle quelques règles de base :

- Fermer portes et fenêtres, relever le courrier, signaler les véhicules suspects
- Signaler vos départs en vacances ou vos absences de courte durée
- La gendarmerie prévoit également des informations ou des réunions à l'attention des seniors

INCIVILITES

Parents, soyez vigilants ! Certains enfants se permettent d'entrer dans les propriétés, brisent des vitres, montent sur les toits des granges... Merci de leur faire prendre conscience de la dangerosité de tels agissements et de leur rappeler quelques règles de civisme.

TONDEUSE

Pour mieux vivre ensemble, je ne tonds pas la pelouse le dimanche et je marque une pause lors des repas.

Suite au verso ➔

MARCHE DU 1^{er} MAI 2016



Le Conseil Municipal a le plaisir de vous convier - jeunes et moins jeunes - à la **Marche du 1^{er} Mai** qui aura lieu comme d'habitude dans le ban communal.

Le programme est le suivant :

9 H 00 Rassemblement devant le foyer communal

(Les personnes « à mobilité réduite » pourront se retrouver en cours de matinée pour une promenade au village).

9 H 10 DEPART - En cours de route Pause - Café

11 H 30 RETOUR ET APERITIF

12 H 00 Repas traditionnel offert par les élus

Erbesupp – Wurscht (Soupe aux pois – Saucisses) **Dessert - Café**

Pour favoriser une bonne organisation de cette matinée, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le talon de participation ci-dessous. Merci d'avance.

Cordiale invitation à toutes et à tous !



(talon à retourner pour JEUDI 28 AVRIL 2016 à midi à la Mairie)

NOM : _____ PRENOM : _____

PARTICIPE(NT)

- à la Marche du 1er mai : OUI NON

- au Repas : OUI NON

Nombre de personnes présentes au repas: Adultes : _____

Enfants : _____

DECHETS DANGEREUX

Le 21 mai 2016 et le 17 septembre 2016, la société EDIB organise dans la zone artisanale de Hochfelden une collecte gratuite de déchets dangereux. Cette collecte est réservée aux particuliers. Munissez-vous de votre carte de déchetterie.

OBJET TROUVE

Lors de la fête des aînés, un manteau a été oublié au Foyer. Vous pouvez le récupérer à la mairie.

JEUX INTERVILLAGES

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Alexandre GROSS au 06 80 51 51 70.

UNE ROSE UN ESPOR

Samedi 23 avril 2016, les motards seront de passage dans notre village pour vous proposer une rose contre un don minimum de 2 € au profit de la lutte contre le cancer.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

SOIREE TARTES FLAMBEES

Samedi 23 avril 2016, le conseil de Fabrique organise une soirée tartes flambées, au bénéfice de l'entretien de l'église.

